

Bureau syndical du 12 septembre 2019

DELIBERATION N° 2019-09-065
Autorisation de signature du marché - Mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport de bennes issues du site de Viggianello

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le six septembre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.			
Présente : Madame : SOTTY Marie-Laurence.			
Absents : Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.			

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 18/09/2019
 et de la publication de l'acte le: 18/09/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190912-2019-09-065-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2019
 Date de réception préfecture : 18/09/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure Concurrentielle avec Négociation selon le principe de l'accord cadre mono attributaire, sans mini ni maxi et se déroulant par bons de commande.

Elle fait suite à la déclaration d'infructuosité faite par la Commission d'Appel d'Offres du 11/07/2019, qui a décidé de ne faire participer à cette nouvelle consultation que les candidats ayant remis une offre conforme aux exigences de la consultation initiale de type Appel d'Offres Ouvert Européen.

Elle se compose d'un lot unique justifié par une prestation globale. Ce contrat aura une durée de 12 mois à partir de la notification du contrat et sera reconductible expressément 3 fois 12 mois. Les prestations seront imputées en section de fonctionnement : Article 611

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC à signer le marché visant à la mise à disposition, l'enlèvement, le remplacement et le transport de bennes issues du site de Viggianello avec le groupement d'entreprises Corse Eurodéchets/Environnement Services au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation pour un montant de marché estimé à 136.712,50€ HT par période

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres des 11 juillet et 12 septembre 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le Groupement d'entreprises Corse Eurodéchets/ Environnement services
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

François TATTI